REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

SEEZ
PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

N° 2026/009/006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre, à 19h30,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Pierre-Yves **ARPIN**, Joëlle **CAMPERS**, Christine **CLEMENT**, Jean-Marie **JACQUEMIN**, Fanny **JORCIN**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLÈRE**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Bruno **MERENDET**, Willy **PAILLEX**, Claire **VANMARCKE**.

Absents excusés : Romain **BOUVET**, Nadège **EMPEREUR**, Michèle **FERRARIS** (pouvoir à Jean-Marie **JACQUEMIN**), François **GAZAVE**, Coline **MARGUERETTAZ** (pouvoir à Alain **MARGUERETTAZ**)

Secrétaire de séance : Fanny **JORCIN**

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 16
Date de la convocation : le 9 septembre 2026
Date de publication : 18 septembre 2026 au 18 novembre 2026

****

APPROBATION DU PPMS – ECOLE ELEMENTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1311-13,

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L.312-13-1, L.411-4 et D.312-40,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment les articles L.721-1 et R.741-1,

Vu la circulaire interministérielle du 8 juin 2023 relative au plan particulier de mise en sûreté,

Considérant les travaux de concertation et de rédaction réalisés entre les services de la commune et les directrices d'école, quant à l'établissement des PPMS,

Considérant qu'il convient, en accord avec les termes de la circulaire susvisée, que ce document soit soumis à la validation de l'instance délibérante de la Commune, en sa qualité de gestionnaire des bâtiments concernés, avant transmission pour enregistrement sur la plateforme PPMS de l'Education Nationale,

.../...

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260915-2026-009-006-DE
Date de télétransmission : 18/09/2026
Date de réception préfecture : 18/09/2026

Madame Anne-Emmanuelle LECLÈRE présente le PPMS de l'école élémentaire qui définit l'ensemble des conduites à tenir selon les différents risques et les locaux et répertorie les personnes à contacter en cas de problème.

Après délibération, le Conseil Municipal :

➔ **APPROUVE** le plan particulier de mise en sûreté établi par l'école élémentaire.
➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y référent.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (SAVOIE)

La secrétaire de séance,
Fanny JORCIN

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260915-2026-009-006-DE
Date de télétransmission : 18/09/2026
Date de réception préfecture : 18/09/2026